



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Rue du Général-Dufour 24 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 705 75 25 | Fax 022 329 42 90
www.unige.ch/rectorat/

RECTORAT

E-mail: Marianne.Peclat@rectorat.unige.ch

A la communauté universitaire

Genève, 9 mai 2003

Recommandations concernant la pneumonie atypique

Madame, Monsieur,

En mars dernier, l'OMS a lancé une alerte mondiale concernant le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) plus communément appelé pneumonie atypique. Cette épidémie, apparue en novembre 2002 en Chine du sud, a suscité depuis beaucoup de débats avec un mélange d'information et de désinformation sur ses dangers..

L'Université étant une institution en mouvement, engagée dans de nombreux échanges, le rectorat a fait le point sur ce dossier. Ainsi il a décidé de mettre en place un dispositif de suivi et d'édicter des recommandations à l'égard de ses collaborateurs et étudiants.

Qu'est-ce que le SRAS?

Le SRAS est une maladie provoquée par un virus (de la famille des coronavirus), probablement passé de l'animal à l'homme et qui n'avait jusque là jamais été identifié. La maladie se transmet lors d'un contact rapproché avec une personne malade. Durant la période d'incubation qui peut durer de 2 à 10 jours, la personne n'est pas contagieuse.

La réponse à l'épidémie SRAS est coordonnée au niveau international par l'OMS, au plan suisse par l'Office fédéral de la santé publique et au niveau genevois par la Direction générale de la santé. Tous ces organes collaborent étroitement pour gérer l'évolution de cette maladie et fournir des informations régulières au public.

Recommandations

A l'ensemble de la communauté universitaire

Le rectorat recommande aux collaborateurs et étudiants de l'Université de Genève d'éviter tout voyage non indispensable dans les zones à risque définies par les instances citées ci-dessus.

Toutes les personnes qui reviennent de ces régions sont habilitées à reprendre leur travail normalement. Toutefois, si dans les dix jours, elles constatent l'apparition de fièvre supérieure à 38°, de toux ou de problèmes respiratoires, elles doivent quitter leurs études ou leur travail et consulter immédiatement un médecin.

Aux collaborateurs de l'Université

Le rectorat déconseille fortement à ses collaborateurs de se rendre dans les régions à risques pour des voyages professionnels sauf cas exceptionnels.

Si malgré cette recommandation, un collaborateur planifie un séjour professionnel dans ces régions, il a l'obligation d'annoncer, avant son départ à l'étranger, la destination envisagée ainsi que les dates de départ et de retour. Dans les facultés, école et institut, ces informations doivent être systématiquement communiquées aux doyens, directeur et président ou à l'administrateur et dans les centres interfacultaires, aux directeurs. Au sein de l'administration centrale et du rectorat, elles sont transmises respectivement au directeur et au recteur.

Le doyen, président, directeur, directeur de l'administration et le recteur sont habilités à interdire au membre du personnel enseignant ou du personnel administratif et technique de leur subdivision le déplacement envisagé, après pesée des intérêts et évaluation des risques.

Une liste nominative des déplacements comportant les destinations et dates de départ et de retour est tenue par la faculté, l'institut, l'école, le centre, l'administration centrale et le rectorat, pour le personnel qui lui est rattaché.

Aux invités et collaborateurs de l'Université en provenance d'une région à risques

Tout membre de l'Université qui, à titre professionnel, accueille à l'Université des visiteurs, stagiaires ou de nouveaux collaborateurs en provenance d'une des régions à risques désignées par l'OMS, doit préalablement l'annoncer aux autorités universitaires mentionnées ci-dessus. Une liste nominative est établie par elles. Par ailleurs, les personnes concernées ont l'obligation de consulter en urgence un médecin et de ne plus fréquenter l'Université si la toux, la fièvre ou des problèmes respiratoires devaient apparaître dans les 10 jours après leur arrivée en Suisse.

Points d'information

En cas de questions ou d'inquiétudes, l'Antenne Santé de l'Université de Genève est à la disposition de toute la communauté universitaire avec une ligne spéciale 022 705 77 09 ouverte de 10h à 13h ou par mail: <mailto:antenne-sante@unige.ch>

L'Office fédéral de la santé publique a également ouvert une hotline au 031 322 88 04 à disposition du public.

Par ailleurs, pour suivre l'évolution de cette épidémie et connaître les régions à risques, nous vous conseillons deux sites de référence, régulièrement mis à jour. Celui de l'OMS et de l'OFSP:

<http://www.who.int/csr/sars/fr/index.html>

<http://www.bag.admin.ch/infekt/f/sars.htm>

Tout en remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Rectorat